

## Le principal opposant en RDC condamné à trois ans de prison

@rib News, 22/06/2016 â€“ Source Reuters Moïse Katumbi, principal candidat de l'opposition en vue de l'élection présidentielle programmée en novembre prochain en République démocratique du Congo, a été condamné mercredi à trois ans de prison par contumace pour avoir vendu une maison qui ne lui appartenait pas, a annoncé son avocat. L'opposant, déjà inculpé le mois dernier pour avoir porté atteinte à la sécurité de l'Etat en recrutant des mercenaires étrangers, rejette ces accusations et dénonce des procès politiques visant à écarter de la présidentielle. Son avocat, Bartholomée Mumba Gama, a déclaré à Reuters que le tribunal avait violé les droits fondamentaux de la défense en jugeant son client par contumace alors que le procureur général l'avait autorisé à partir en Europe, où il se trouve toujours, pour se faire soigner. Moïse Katumbi faisait jusqu'alors figure de favori pour succéder au président Joseph Kabila, auquel la Constitution interdit de briguer un nouveau mandat mais que les opposants soupçonnent de manœuvrer pour retarder la tenue de l'élection présidentielle et s'accrocher au pouvoir. Katumbi : 36 mois de prison ferme BBC Afrique, 22 juin 2016 En RDC, le tribunal de paix de Lubumbashi-Kamalongo vient de condamner l'opposant et homme d'affaires Moïse Katumbi à 36 mois de prison ferme pour la vente illégale d'un immeuble à Lubumbashi. Il doit également payer une amende de 6 millions de dollars américains, soit 3 milliards de FCFA. Les avocats qui avaient accusé le juge doivent dire dans l'après-midi s'ils vont faire appel ou pas. Il s'agit d'une affaire d'expropriation d'immeuble. L'audience s'est tenue en l'absence de Katumbi, qui se fait actuellement soigner à l'étranger, avec l'autorisation du procureur général de la République. L'immeuble appartiendrait à un citoyen grec, Alexandros Skorpis, qui a déjà fait condamner, pour les mêmes raisons, Jean-Claude Muyambo, un autre opposant à Kabila et ex-gouverneur du Katanga. M. Muyambo est toujours incarcéré à Makala, la principale prison du pays. D'après les avocats de M. Katumbi, le montant de l'amende n'est pas de 6 millions de dollars, mais plutôt 1 million.